

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit le quatorze mars à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 mars 2018

Étaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. LECOQ Sylvain

Étaient excusés : Mme BOUSSELET Marie-Laure, M. CAPS David qui a donné pouvoir à M. SOULARD Alain

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2018.

Monsieur le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Demandes de locations de parcelles communales par Messieurs MARTEL et CAPS

### 1. Vote des subventions 2018

#### 1-1 Subventions communales 2018

Monsieur le Maire explique les demandes de chaque association communale afin de voter les subventions annuelles que nous allons leur attribuer.

Sur proposition de la commission finances qui a étudié les demandes, les bilans et les budgets prévisionnels, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux associations communales désignées ci-dessous :

A.S.C.C.R.	600 €	Comité des Fêtes	3 000 €
Club de la Détente	1 400 €	Gym, Remise en Forme	600 €
Anciens Combattants	200 €	Trait d'Union	100 €

Nota : Les demandes formulées par les deux associations de chasse seront réexaminées lors du prochain conseil municipal.

### 1-2 Subventions extérieures 2018

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations extérieures.

Sur proposition de la commission finances qui a examiné ces demandes , et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux organismes extérieurs désignés ci-dessous:

ADMR Le Horps	1 407 €	Les Motards ont du cœur	40 €
CACH (Compagnie des Archers)	100 €	Les Paralysés de France	40 €
Associations Infirmes moteurs cérébraux	40 €	Cinéma l'Aiglon	65 €
Gaule Ribayenne	40 €	Les Restos du cœur	40 €
Téléproton	40 €	FGDON Le RIBAY	40 €
UDAF de la Mayenne	30 €	Pompiers de Lassay	40 €
La Prévention Routière	30 €	ASI (Banque alimentaire : Laval)	91 €
Secours catholique	40 €		

### 1-3 Attribution subvention facteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année un calendrier à la Mairie de Charchigné. La commission des finances propose de verser 50 € au facteur afin de le récompenser des services qu'il rend tout au long de l'année à la Mairie de Charchigné.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De verser une subvention de fonctionnement de 50 € à Monsieur Bruno DEROUET, facteur.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

## 2. Approbation des comptes de gestion 2017 de la commune : Service général de la commune, eau-assainissement, Lotissement du Vallon doré

*Mme MARTEL Sylvie a rejoint l'assemblée délibérante à ce point de l'ordre du jour*

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs, Mme KAGHAZKANANY Sylvie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017 et M. RICHOU Paul pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017,

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

✚ DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 3. Approbation des comptes administratifs 2017

#### 3-1 Compte administratif de la commune

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2017,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2017,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
452 291,78 €	248 066,58 €

Soit un **déficit d'investissement de 204 225,20 €**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
621 091,48 €	785 745,62 €

Soit un **excédent de fonctionnement de 164 654,14 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	164 654,14 €
Résultat antérieur (002) :	464 991,74 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>629 645,88 €</b>

En investissement :

Résultat de l'exercice :	- 204 225,20 €
Résultat antérieur (001) :	- 38 109,56 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>- 242 334,76 €</b>

3-2 Compte administratif eau-assainissement

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2017,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2017,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
188 939,60 €	44 627,72 €

Soit un **déficit d'investissement de 144 311,88 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
224 509,80 €	268 996,48 €

Soit un **excédent de fonctionnement de 44 486,68 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	44 486,68 €
Résultat antérieur (002) :	298 583,86 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>343 070,54 €</b>

En investissement :

Résultat de l'exercice :	- 144 311,88 €
Résultat antérieur (001) :	55 833,03 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>- 88 458,85 €</b>

3-3 Compte administratif lotissement Le Vallon Doré

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2017,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2017,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
12 755,19 €	12 755,19 €

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
12 755,19 €	12 755,19 €

Mr JEUSSE, Maire est invité à revenir en salle après le vote des comptes administratifs.

#### 4. Affectation des résultats de l'exercice 2017

##### 4-1 Affectation du résultat du service général

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 629 645,88 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement 275 597,76 euros
- **AFFECTATION AU COMPTE 1068 :** 275 597,76€
- **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002** 354 048,12€
- **REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001** - 242 334,76€

##### 4-2 Affectation du résultat du service d'eau

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 343 070,54 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : 94 458,85 euros

• AFFECTATION AU COMPTE 1068	94 458,85 €
• RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002	248 611,68€
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	- 88 458,85€

#### 4-3 Affectation du résultat du lotissement du vallon doré

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement :	0.00 euros
- Excédent de la section de fonctionnement :	0.00 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	0.00 €
• REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002	0.00 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	0.00 €

#### 5. Autorisation de paiement de facture d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement au sein du budget eau et assainissement pour la dépense suivante :

- Compte 218 : Autres immobilisations corporelles : Achat remorque : 1080 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ✚ Accepte l'ouverture des crédits pour le règlement de la facture correspondante. Cette somme sera reprise sur le budget primitif 2018

- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

#### 6. Fixation des loyers 2 T4 vallon doré

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut fixer le montant des loyers pour les deux pavillons T4 en construction dans le lotissement du Vallon Doré (lots 5 et 6)

Monsieur le Maire précise que les pavillons locatifs seront vraisemblablement terminés et pourront être mis en location à partir du 15 juin pour le premier, 30 juin pour le second. Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement des deux logements ainsi que les loyers pratiqués dans les logements locatifs similaires loués actuellement par la commune sachant que ces deux logements sont neufs et répondent aux normes actuelles de construction (BBC).

Il est précisé que ces logements sont plus petits en surface habitable que ceux précédemment réalisés. Monsieur le Maire propose de fixer le montant des loyers de l'ordre à 520 € minimum ou 530€ afin que le montant du loyer puisse couvrir rapidement le remboursement mensuel de l'emprunt effectué pour ces constructions de pavillons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- ✚ De fixer à un montant de 520 € le loyer mensuel pour ces deux pavillons T4 dans le lotissement du vallon doré.

## 7. Ressources Humaines

### 7-1 Paiements heures supplémentaires CDD Centre de loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération suite aux heures supplémentaires effectuées par Mesdames PICOT Thiphaine et DELHOMMEAU Delphine au centre de loisirs durant les vacances de février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✚ De payer les heures supplémentaires de Mmes PICOT et DELHOMMEAU
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### 7-2 Taux de promotion pour l'avancement de grade des agents de la commune

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

- Considérant l'avis émis par le Comité Technique Paritaire

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la Commune,

Décide à l'unanimité :

#### Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	0
Adjoint Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	100%
	Adjoint technique 1ère classe	0

Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	0
Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'animation de 1ère classe	0

(1) : 0 à 100.

### Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### 7-3 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression du poste d'adjoint technique territorial.

*Monsieur le Maire indique que M. LOUIS Philippe a acquis l'ancienneté nécessaire pour obtenir un avancement de grade (d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe). Monsieur le Maire précise que cela valorise l'agent et que cet avancement ne représente pas une augmentation importante au regard des grilles de rémunération statutaire (environ dix euros mensuels)*

Suite à la délibération concernant le taux de promotion pour l'avancement de grade pour les agents, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique bénéficie d'un avancement de grade dans les conditions suivantes :

- Ancienne situation : Adjoint technique territorial
- Nouvelle situation : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Créer l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, sur une base de 35 heures.
- ✚ Supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial actuel.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

## 8. PLH 2018-2023 Mayenne Communauté

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'instauration du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2018-2023 de Mayenne Communauté, la commune doit prendre des décisions quant à la politique de construction de logements locatifs à Charchigné. Le Maire interroge donc le Conseil Municipal sur la décision de candidater par l'intermédiaire du PLH de Mayenne communauté auprès des bailleurs sociaux (Mayenne Habitat, Méduane Habitat) pour la construction de logements à vocation sociale au sein du futur lotissement.

Mr Le Maire donne les avantages et les inconvénients de recourir aux bailleurs sociaux pour la construction de logements locatifs. Monsieur le Maire propose de voter pour la construction de 0, 3 ou 6 logements : en effet les bailleurs sociaux construisent leurs logements par ensemble.

Il est procédé à un vote auprès des conseillers concernant la construction de logements :

Nombre de votants : 13 (*M. CAPS a donné pouvoir à M. SOULARD pour le représenter*)

0 logement : 3 voix

3 logements : 7 voix

6 logements : 2 voix

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- ✚ D'inscrire la construction de 3 logements auprès des bailleurs sociaux
- ✚ De charger Monsieur le Maire de communiquer ces informations auprès de Mayenne Communauté

L'assemblée délibérante procède également au remplissage de la fiche sur les actions du PLH.

## 9. Demande de location de parcelles communales

### 9-1 Demande de M. MARTEL Bernard

*Madame Sylvie MARTEL est invitée à sortir de la salle du Conseil Municipal*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MARTEL Bernard, comme les années précédentes, a adressé un courrier demandant si la commune pouvait lui mettre en location le champ communal, situé rue de la bruyère (ZM 31) pour la pâture de ses chevaux, moyennant un tarif de location pour l'année de 110 €. Il est toutefois précisé qu'il s'engage à laisser le terrain si la commune venait à en avoir besoin.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Autorise Monsieur MARTEL Bernard à louer le terrain rue de la bruyère pour un montant de 110 € pour l'année 2018
- ✚ Demande que Monsieur Martel Bernard s'engage à laisser le terrain dès lors que la commune souhaitera le récupérer quel qu'en soit la raison.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

*Madame Sylvie MARTEL est invitée à rejoindre la salle du Conseil Municipal*

## 9-2 Demande de M. CAPS David

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CAPS David a adressé un courrier demandant si la commune pouvait lui mettre en location pour la réalisation de foin les champs communaux cadastrés ZM 101 et 193 achetés récemment par la commune (dont une parcelle correspondant à la future extension du lotissement du vallon doré).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Autorise Monsieur CAPS David à louer les terrains pour un montant de 110 € pour l'année 2018
  
- ✚ Demande que Monsieur CAPS David s'engage à laisser le terrain dès lors que la commune souhaitera le récupérer quel qu'en soit la raison.
  
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

## 10. Compte rendu commissions et décisions

### Logements

Madame BOUSSELET Nadine, responsable de la commission donnent diverses informations :

- Le logement situé au 13 rue de Valoré a été attribué à un nouveau locataire
  
- Les locataires du 11 rue des cytises ont indiqué qu'ils quitteraient prochainement leur pavillon. Mme BOUSSELET suggère de procéder à quelques travaux au sein de ce dernier (ouverture cuisine/ salon, réfection peinture, tapisseries dans le salon et la cuisine). Le Conseil Municipal valide cette proposition.
  
- Le locataire du logement n°3 au 1 rue des pas quitte son logement le 23 mars prochain, il demande que son loyer s'arrête au 15 mars en raison des problèmes de chauffage survenus ces derniers mois. Le conseil municipal accepte la demande et la commission indique que le nécessaire est en cours pour que les problèmes de chauffage se résolvent. (Problèmes de granulés).

### Affaires rurales et agricoles

Monsieur BUSSON Roger, le responsable, indique que la commission a procédé à un état des lieux de toutes les voies et chemins communaux. Il indique les travaux qui leur sont apparus nécessaires et prioritaires (pose d'aquatubes sur certaines voies afin de créer des voies d'évitement pour faciliter les croisements , réempierrement des chemins les plus détériorés, pose de grilles d'évacuation des eaux , réfection en viaself du chemin rural de la Doitée etc). M. BUSSON précise que les travaux de réfection de la route susvisée représentent environ

950 ml. Le budget pour l'ensemble de ces travaux d'entretien est estimé à 47 000 € : (30 000€ pour le viaself, 15 000 € concernant l'entretien et 2 000 € d'aquatube.). Le Conseil municipal valide les propositions de la commission et autorise l'inscription de ces dépenses au budget 2018.

### Affaires urbaines

- Monsieur SOULARD, responsable de la commission, présente les propositions d'aménagement du futur lotissement suite à la réunion avec le maître d'œuvre, la société TECAM. Il indique que ce projet s'axe sur un lotissement de 16 à 18 parcelles « en petits îlots » avec une voirie limitée afin de ne pas créer de voie de circulation continue et plutôt laisser une place prépondérante aux voies piétonnes agrémentées d'espaces verts.
- Mme BILLET, la directrice du centre, a demandé si l'ancien vidéoprojecteur de la salle de loisirs pouvait être mis à disposition de l'accueil de loisirs. Le conseil municipal valide la demande de la directrice. Il est précisé que l'école puisse également profiter du matériel si elle le souhaite du fait de son emplacement.
- Dans le cadre de la préparation du budget 2018, il est présenté deux devis pour la salle de loisirs concernant l'achat d'un chauffe plats (proposition validée par le conseil municipal, les dimensions restent à définir après concertation avec les utilisateurs. Le coût sera compris entre 1400 et 1500 € selon la dimension choisie) et d'un nouveau rideau séparant les deux salles. M. SOULARD présente un devis de 4 730 € TTC pour la fourniture d'un volet roulant alu pour délimiter la petite et la grande salle. Un second devis est en attente, le conseil municipal décide d'attendre ce dernier avant de valider ou non l'investissement.

### Affaires scolaires

Mme MARTEL indique que le centre de loisirs a très bien fonctionné lors des vacances d'hiver (jusqu'à 41 enfants). Elle précise que le personnel s'est beaucoup investi et a eu beaucoup de travail durant ces dernières semaines. Elle informe également que Mmes BILLET, MAHOUIN et CAMUS sont actuellement en train de procéder au nettoyage de la salle de loisirs suite à la fin des travaux de rénovation.

### Commission Finances :

Mr Le maire présente les propositions de la commission finances pour l'inscription des dépenses au budget : (Etude et viabilisation futur lotissement, réfection voirie, Ravalements, achats divers matériel salle de loisirs (tables, chaises...), cavurnes cimetière, achats containers portage repas, inscription achat voiture service d'eau et remorque réfrigérée pour cantine....)

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inscription de ces dépenses aux divers budgets correspondants qui seront votés lors de la prochaine réunion de conseil municipal en fonction des possibilités budgétaires.

## 11. Questions diverses

- 1) **Inauguration de la salle communale : le vendredi 30 mars à 16h30.** Tous les habitants de la commune sont conviés à cet événement afin de découvrir la salle de loisirs rénovée.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal (Budget) : Mercredi 11 avril 2018 à 20h30**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE